

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 944

20 avril 2013

SOMMAIRE

Antin Infrastructure Luxembourg IX	45285	Marguerite Autoroutes S.à r.l.	45299
Calgary (Holdings) S.A.	45270	Marguerite Silver S.à r.l.	45299
Carmatel SPF S.A.	45271	Marguerite Toul S.à r.l.	45298
Cheniclem S.A.	45268	Marguerite Waste Polska S.à r.l.	45298
Codecis International S.A.	45266	Marguerite Wind Butendiek S.à r.l.	45296
Consultim Investissements S.A.	45266	Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l.	45297
DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial-	45270	Marguerite Wind Polska S.à r.l.	45297
Esperanto Infrastructure II S.à r.l.	45309	Marguerite Wind S.à r.l.	45296
Esperanto Infrastructure I S.A.	45295	Melucta Investment S.A.	45295
Euromobiliare International Fund	45269	Meriva S. à r.l.	45310
European Marketing Group (Luxembourg) S.A.	45282	Monte Bianco Real Estate S.A.	45297
Eye Shelter S.A.	45266	Monte Sicav	45296
Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage	45290	Munksjö Luxembourg Holding S.à r.l.	45310
Georgian American Alloys Sàrl	45273	Munsee S.A.	45267
Gordon Gambio Holding S.à r.l.	45309	Newfound Bay Limited	45300
Group 13 S.A.	45299	Normalux Maritime S.A.	45300
Groupe Renaissance S.A.	45308	Novo S.A.	45269
Hipermark Investments S.A.	45271	Oryx Consulting S.A.	45298
Immo Konnen S.à r.l.	45312	PAS Luxembourg, S.à r.l.	45291
Industrial Properties S.A., SPF	45268	Pescado S.A., SPF	45272
ING Lease Luxembourg	45282	ProLogis France XLIII S.à r.l.	45295
ING Luxembourg	45281	Prospect SPF S.A.	45271
Intelectia Capital Luxembourg SICAV - SIF SCA	45311	Ragtime Investissements S.A.	45267
Intelsat Investments S.A.	45282	Real Estate Development S.A.	45267
I.S.T. Internationale Spedition und Trans- port S.A. SPF	45268	RW Holdings S.à r.l.	45282
Koenigsallee LP IV, S.à r.l.	45300	SOLIDUS Invest S.A.	45269
Life Sciences Investments S.A.	45310	Structured Invest	45282
Links Bidco S.à r.l. Propco 3	45301	Survicam S.à r.l.	45284
Madera S.à r.l.	45309	TOCQUEVILLE FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"	45272
		Vestigia	45271
		Vialdo S.A., SPF	45272

Codecis International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 124.925.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 07 mai 2013 à 14:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013046525/696/17.

Consultim Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 127.995.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2013 à 09.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordés à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013047632/10/19.

Eye Shelter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 159.398.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2013 à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013047634/10/18.

Ragtime Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 132.148.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 15 mai 2013 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013047633/10/19.

Munsee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 143.603.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 mai 2013 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013048293/10/19.

Real Estate Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 29.211.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Qui se tiendra extraordinairement le 7 mai 2013 à 14 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes;
2. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31/12/2011;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013049035/322/16.

Cheniclem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 62.863.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *16 mai 2013* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2012;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2012;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2012;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. ratification de la cooptation d'un administrateur et décharge accordée à l'administrateur démissionnaire;
6. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
7. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013048294/10/19.

I.S.T. Internationale Spedition und Transport S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 14.213.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *8 mai 2013* à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013051015/506/17.

Industrial Properties S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 11.522.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

which will be held on *May 10, 2013* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the management report of the Board of Directors and the report of the Statutory Auditor
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at December 31, 2011 and 2012
3. Discharge of the Directors and Statutory Auditor
4. Miscellaneous.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2013051016/795/15.

Novo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 97.902.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 8.5.2013 à 10H00 au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg et qui aura pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes
- approbation du bilan et du compte pertes et profits arrêtés au 31.12.2012
- affectation du résultat
- quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013051017/560/16.

SOLIDUS Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 112.495.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die außerordentlich am 10. Mai 2013 um 10.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuzuweisung per 31. Dezember 2012.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2013051018/534/17.

EUROFUNDLUX, Euromobiliare International Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 82.461.

Les actionnaires sont convoqués à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 29 avril 2013 à 11 heures au siège social de la société sous rubrique avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte rendu d'activité du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises sur l'exercice social clôturé au 31 décembre 2012
2. Approbation des Etats Financiers au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat
4. Rémunération des Administrateurs pour l'exercice 2013
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises pour un terme d'un an
6. Divers

Aucun quorum n'est requis pour que l'assemblée puisse délibérer valablement.

Les résolutions sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés.

Chaque action, quels que soient le compartiment et la classe ou sous-classe auxquels elle se rapporte et quelle que soit sa valeur nette d'inventaire dans son compartiment et sa classe ou sous-classe, donne droit à une voix.

Pour pouvoir assister ou être représenté à l'Assemblée Générale Ordinaire, le propriétaire d'actions au porteur sera tenu de déposer son récépissé de souscription ou tout autre document probant aux guichets de l'une des agences

mentionnés ci-dessous, accompagné éventuellement d'une procuration cinq (5) jours francs avant la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Sont admis à assister ou être représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire tous les actionnaires nominatifs inscrits dans le registre des actionnaires (5) cinq jours francs avant la tenue de ladite Assemblée. Les propriétaires d'actions nominatives devront aviser le Conseil d'Administration de la Société par écrit cinq (5) jours francs avant l'Assemblée de leur intention d'y participer soit personnellement, soit par procuration, laquelle devra être déposée cinq (5) jours francs avant l'Assemblée à l'un des guichets mentionnés ci-dessous.

Au Grand Duché de Luxembourg: Credem International (Lux) S.A., 10/12 Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

En Italie: BNP Paribas Securities Services (Succursale di Milano), Via Ansperto, 5 - I-20121 Milano

Tout actionnaire a par ailleurs la possibilité de voter par procuration en désignant un représentant de l'Agent Domiciliaire, c'est-à-dire Credem International (Lux) S.A., comme mandataire. Des formulaires de procuration sont disponibles sur simple demande au Siège Social de la Société; la procuration doit être communiquée au mandataire endéans le délai indiqué ci-dessus, moyennant câble, télégramme, télex, téléfax ou tout moyen similaire soit directement à Credem International (Lux) S.A., soit par l'intermédiaire de BNP Paribas Securities Services (Succursale di Milano).

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013044751/38.

**DISTRIMODE INTERNATIONAL S.A.,- société de gestion de patrimoine familial-, Société Anonyme -
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 24.157.

Les actionnaires et obligataires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra extraordinairement le 30 avril 2013 à 15h00 au siège social à Luxembourg avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. rapports du Conseil d'administration et du Commissaire aux comptes;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2010, au 30 juin 2011 et au 30 juin 2012, affectation des résultats;
3. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes;
4. Acceptation de la démission en date du 30 septembre 2011 de M. Guy KETTMANN de ses fonctions d'administrateur et ratification de la cooptation à cette même date de M. Cédric JAUQUET au Conseil d'Administrateur;
5. Acceptation de la démission en date du 15 mars de Mme Marie BOURLOND de ses fonctions d'administrateur et ratification de la cooptation à cette même date de M. Yves BIEWER au Conseil d'Administrateur;
6. divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2013044174/1017/20.

Calgary (Holdings) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 20.520.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which will be held at the address of the registered office, on 2 May 2013 at 11.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2012.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of 10 August 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2013045879/534/16.

Carmatel SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.111.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le 30 avril 2013 à 9:30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013045900/795/16.

Hipermark Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.660.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le 29 avril 2013 à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport du liquidateur
2. Désignation d'un commissaire à la liquidation
3. Fixation d'une date pour la tenue d'une nouvelle Assemblée Générale appelée à écouter le rapport du commissaire à la liquidation, à délibérer sur le résultat de la liquidation et à décider la clôture de la liquidation
4. Divers

Le Liquidateur.

Référence de publication: 2013046021/795/16.

Prospect SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 15.471.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra anticipativement le 30 avril 2013 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2012
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
4. Nominations Statutaires
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2013046168/795/16.

Vestigia, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 104.507.

Messrs. shareholders are hereby convened to attend the

STATUTORY GENERAL MEETING

which is going to be held at the address of the registered office, on 30 April 2013 at 10.00 o'clock, with the following agenda:

Agenda:

1. Submission of the annual accounts as at 31 December 2011 and of the reports of the board of directors and of the statutory auditor thereon.
2. Approval of the annual accounts and allocation of the results as at 31 December 2011.
3. Resolution to be taken according to article 100 of the law of 10 August 1915.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor.
5. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2013046400/534/18.

Pescado S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.509.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 29 avril 2013 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013047053/1023/16.

TOCQUEVILLE FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.783.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 29 avril 2013 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2011, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2011.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013047054/1023/17.

Vialdo S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 47.066.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

qui aura lieu le 29 avril 2013 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2012, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2012.
4. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2013047055/1023/16.

Georgian American Alloys Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 175.619.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of February.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

G.M. Georgian Manganese Holdings Limited, a private limited liability by shares governed by the laws of the Republic of Cyprus, registered with the Companies Registrar of the Republic of Cyprus under number HE 186110 and with its registered office at Leof. Aglantzia, 21, Symplegma 21B, 2nd floor, flat/office 1 Aglantzia, Nicosia, Cyprus

Here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg),

By virtue of a proxy given under private seal, dated 20 February 2013;

The proxy signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which the prenamed party hereby declares to form among himself as follows:

Art. 1. Form. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), Article 1832 of the Civil Code and by the present articles of association (the "Articles").

The Company may at any time be composed of one or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The object of the Company is the acquisition and holding of interests in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such holdings.

The Company may provide financial assistance to the undertakings forming part of the group of the Company such as the providing of loans and granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may also utilize its funds to invest in real estate and, provided such investment is ancillary to or related to the acquisition, holding, administration, development and management of the undertaking forming part of the group of the Company, the Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and may privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may regard as useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Name. The name of the Company is "Georgian American Alloys Sàrl".

Art. 4. Duration. The duration of the Company is unlimited.

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by decision of the sole shareholder or, in case of plurality of shareholders, by a decision of the shareholders' meeting.

The Manager or, as the case may be, the Board, as defined in Article 12 of these Articles, may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the Manager or, as the case may be, the Board, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or, as the case may be, by the Board.

Art. 6. Share Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500.-) ordinary shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Art. 7. Amendment of the share capital. The share capital may at any time be amended by a decision of the sole shareholder or by a resolution of the general meeting of shareholders, as the case may be.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. Rights and Obligations attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders.

If the Company is composed of a single shareholder, the latter exercises all powers which are granted by the 1915 Law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

The creditors or successors of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares - Repurchase of shares. If the Company is composed of one single shareholder, the single shareholder can transfer freely its shares.

If the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders. However, the shares may only be transferred to non-shareholders subject to the approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital by application of the requirements of Articles 189 and 190 of the 1915 Law.

The Company may repurchase its own shares.

Art. 11. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not have as effect to put the Company into liquidation.

Art. 12. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

Manager(s) are appointed and removed from office by a decision of the single shareholder or, as the case may be, by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the Managers are appointed for an undetermined period.

The manager(s) may be re-elected.

The manager(s) may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the "Board").

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference call or by other similar means of communication allowing all persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person.

Managers may be represented at meetings of the Board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept, provided however that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the minutes of the meeting.

The convening notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication, as well as by a waiver expressly given by all managers present or represented at the meeting of the Board, as transcribed into the minutes of the meeting.

A convening notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board.

The sole shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders may decide appointing managers of different classes. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the meeting and the managers shall be identified with respect to the class they belong.

The Board can only act or deliberate validly if a majority of the managers in office are present or represented.

Decisions of the Board are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by representation). In the event however the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, any resolutions of the Board may only be validly taken if they are approved by the majority of managers including at least one manager of each class.

The attendance list and the minutes of any meeting of the Board shall be signed by all managers present or represented at such meeting.

The Board may also unanimously pass resolutions on one or several similar documents by circular resolutions when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. Circular resolutions may be executed in counterparts.

Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

Art. 13. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not have as effect to put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

Art. 14. Liability of the managers. No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

Art. 15. Representation of the Company. The Company will be bound by the sole signature of the manager, in the case of a sole manager, and in the case of a Board, by the joint signature of two managers, provided however that in the event the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, the Company will only be validly bound by the joint signature of managers including at least one manager of each class (including by way of representation).

In any event, the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager, in the case of a sole manager, or by two managers in the case of a Board, or, in the event of classes of managers, by the joint signature of managers including at least one manager of each class (including by way of representation).

Art. 16. General meetings of shareholders. As long as the Company is composed of a sole shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders.

Articles 194 to 196 and 199 of the 1915 Law are not applicable to that situation.

In case the Company is composed of several shareholders, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting of shareholders.

An annual general meeting of shareholders approving the annual accounts shall be held annually within six (6) months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

Art. 17. Decisions of the shareholders. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to amend the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's shares. Change of nationality of the Company requires unanimity.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The decisions of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders are documented in writing and are kept at the registered office of the Company.

The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

Art. 18. Financial year. The financial year begins on the first January of each year and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 19. Annual accounts. At the end of each financial year, the Company's annual accounts are established by the manager or, as the case may be, the Board. The manager, in the case of a sole manager, or, as the case may be, the Board, prepares a general inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder or his/her/its attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the Company's registered office communication of the said inventory and balance sheet.

Art. 20. Allocation of profits. The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent (5%) of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital.

The remaining profit is allocated by resolution of the shareholder(s), as the case may be.

Notwithstanding the preceding provisions, the manager, in the case of a sole manager or, as the case may be, the Board, may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the year on the basis of a statement of accounts showing (i) that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed where applicable, realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles (ii) and that any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Art. 21. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or one of the shareholders.

The liquidation of the Company shall be decided by the single shareholder or by shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be shareholders, appointed by the single shareholder or by the general meeting of shareholders, who shall determine their powers and their compensation.

Art. 22. Matters not provided. All matters not specifically governed by these Articles shall be determined in accordance with the 1915 Law.

Subscription and Payment

The Articles having thus been drawn up by the appearing party, this party has subscribed for the number of shares and has paid in cash the amount mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed capital (EUR)	Number of ordinary shares	Amount paid-in (EUR)
G.M. Georgian Manganese Holdings Limited prenamed;	12,500.-	12,500	12,500.-
Total:	12,500.-	12,500	12,500.-

All the shares have been fully subscribed and totally paid up by the above named shareholder so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the company.

Evidence of such payment has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in Article 183 of the 1915 Law, have been complied with.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand four hundred Euros (1,400.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation, the sole shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of managers.

The sole shareholder resolved to create two classes of managers: (i) Class A, and (ii) Class B.

The sole shareholder resolved to appoint the following managers for an unlimited duration, with the powers set forth in Article 15 of the Articles:

- In capacity as Class A managers:

(i) Mr. Mordechai Korf, corporate executive, born on August 13, 1972, in Florida, USA, with professional address at 200 S. Biscayne Blvd., Suite 5500, Miami, Florida 33140 USA; and

(ii) Mr. Uriel Laber, corporate executive, born on December 10, 1971, in New York, USA, with professional address at 200 S. Biscayne Blvd., Suite 5500, Miami, Florida 33140 USA.

- In capacity as Class B managers:

(i) Mr. Daniel Boone, attorney-at-law, born on 28 January 1965 in Lille (France), with professional address at 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg; and

(ii) Mr. Christophe Laguerre, independent director, born on 26 May 1964 in Belgium, with professional address at 115, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Second resolution

The registered office shall be at 9, Allée Scheffer, L- 2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Third resolution

The sole shareholder resolved to appoint the following individuals who will be empowered to execute orders in relation to the bank accounts of the Company. Any banking operation shall require the execution thereof by any one, acting individually and not jointly, of the following mandates:

(i) Mr. Mordechai Korf, prenamed; and/or

(ii) Mr. Barry Charles Nuss, an U.S. citizen, with passport number 465293593, officer at Georgian American Alloys, born on 17 April 1953 in New-York, with professional address at 200 S. Biscayne Blvd., Suite 5500, Miami, Florida 33140.

Fourth resolution

The sole shareholder resolved that the first accounting period of the Company will start on the date hereof and will end on 31st December 2013 (included).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with the notary this original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le vingt-deux février

Pardevant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

A comparu:

G.M. Georgian Manganese Holdings Limited, une société de droit chypriote, ayant son siège social à Leof. Aglantzia, 21, Symplegma 21B, 2^{ème} étage, appartement/bureau 1 Aglantzia, Nicosie, Chypre, et enregistrée auprès du registre des sociétés de la République de Chypre sous le numéro HE 186110,

Ici représentée par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privée, datée du 20 février 2013.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»), par l'Article 1832 du Code Civil ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut également utiliser ses fonds pour investir dans l'immobilier et, à condition qu'un tel investissement soit accessoire ou connexe à l'acquisition, la détention, l'administration, le développement et la gestion d'une société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société, la Société peut investir dans des droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination de "Georgian American Alloys Sàrl".

Art. 4. Durée. La Société est établie pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée des associés.

Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, comme défini à l'Article 12, peut pareillement établir des succursales et des filiales aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance de la Société.

Art. 6. Capital social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-), divisé en douze mille cinq cents (EUR 12,500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi de 1915 et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts - Rachats de parts sociales propres. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, par application des prescriptions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

La Société peut racheter ses parts sociales.

Art. 11. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 12. Gérance de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise par l'associé unique ou, le cas échéant, par une décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée.

Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de Gérance (le «Conseil de gérance»).

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne.

Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents en personne ou par conférence téléphonique.

Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation.

La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, ainsi que par une renonciation expresse donnée par tous les gérants présents ou représentés à la réunion du Conseil de gérance, cette renonciation étant mentionnée dans le procès-verbal de la réunion.

Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le Conseil de gérance.

L'associé unique ou le cas échéant l'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des Gérants de classes différentes. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de gérance ne peut agir ou délibérer valablement que si une majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés.

Les décisions du Conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants, toute résolution du Conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des Gérants, y inclus au moins un gérant de chaque classe.

Les listes de présence et les procès-verbaux des réunions du Conseil de gérance devront être signés par les gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le Conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment signés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Art. 13. Événements affectant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 14. Responsabilité des gérants. Aucun gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle en cas de gérant unique, et en cas d'un Conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants, étant entendu cependant que si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués soit par le gérant; ou soit par deux gérants en cas d'un Conseil de gérance ou, en cas de classes de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de chaque classe (y inclus par voie de représentation).

Art. 16. Assemblée générale des associés. Tant que la Société ne comporte qu'un (1) associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi de 1915 ne sont pas applicables.

Lorsque la Société est composée de plusieurs associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés.

Une assemblée générale annuelle des associés se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social au siège social de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette l'assemblée.

Art. 17. Décisions des associés. Les décisions collectives ne sont valablement prises pour autant que les associés possédant plus que la moitié du capital les adoptent. Cependant, les décisions ayant pour objet une modification des

Statuts ne peuvent être adoptées qu'à la majorité (en nombre) des associés possédant au moins les trois quarts des parts sociales de la Société, sauf dispositions contraires de la Loi de 1915. Le changement de la nationalité de la Société requiert l'unanimité.

Si tous les associés sont présents ou représentés lors d'une assemblée des associés, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, seront établies par écrit et tenues par la gérance au siège social de la Société.

Les pièces constatant les votes des associés ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 18. Année sociale. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre.

Art. 19. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou, le cas échéant, par le Conseil de gérance. Le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de gérance dresse un inventaire général comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite peut prendre connaissance desdits inventaires et bilans au siège social de la Société.

Art. 20. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice social.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil peut décider de payer à l'associé unique ou, le cas échéant, aux associés des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi de 1915 ou des Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés.

Art. 21. Dissolution, Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite d'un des associés.

La liquidation de la Société sera décidée par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée des associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés selon le cas par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Disposition générale. Toutes les matières qui ne seraient pas régies par les présents Statuts seraient régies conformément à la Loi de 1915.

Souscription et Paiement

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, a souscrit au nombre de parts sociales et a libéré en numéraire les montants ci après énoncés:

Associé	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
M. Georgian Manganese Holdings, Ltd. prenamed;	12,500.-	12,500	12,500.-
Total:	12,500.-	12,500	12,500.-

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12,500.-) est dès à présent à la libre disposition de la société

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'Article 183 de la Loi de 1915, ont été respectées.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

L'associé unique prénommé, représenté par le mandataire susnommé, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants.

L'associé unique décide de créer deux classes de gérants: (i) Classe A, et (ii) Classe B.

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes en tant que gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 15 des Statuts:

- En qualité de gérants de Classe A:

(i) Monsieur Mordechai Korf, gérant de sociétés, né le 13 août 1972, en Floride, Etats-Unis d'Amérique, domicilié professionnellement à 200 S. Biscayne Blvd., Suite 5500, Miami, Floride, Etats-Unis d'Amérique; et

(ii) Monsieur Uriel Laber, gérant de sociétés, né le 10 décembre 1971, à New York, Etats-Unis d'Amérique, domicilié professionnellement à 200 S. Biscayne Blvd., Suite 5500, Miami, Floride, Etats-Unis d'Amérique.

- En qualité de gérants de Classe B:

(i) Monsieur Daniel Boone, avocat à la Cour, né le 28 janvier 1965 à Lille (France), domicilié professionnellement à 49, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg; et

(ii) Monsieur Christophe Laguerre, administrateur indépendant, né le 26 mai 1964 en Belgique, domicilié professionnellement à 115, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Deuxième résolution

Le siège social de la Société est établi au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer les personnes suivantes qui seront seules à pouvoir mouvementer les comptes bancaires de la Société. Tout transfert bancaire requerra la signature conjointe d'au moins deux des mandataires suivants:

(i) Monsieur Mordechai Korf, précité; et/ou

(ii) Monsieur Barry Charles Nuss, un citoyen des Etats-Unis d'Amérique, avec numéro de passeport 465293593, cadre dirigeant de Georgian American Alloys, né le 17 avril 1953 dans l'Etat de New-York, Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle à 200 S. Biscayne Blvd., Suite 5500, Miami, Floride, Etats-Unis d'Amérique.

Quatrième résolution

L'associé unique décide que la première période comptable de la Société commencera au jour du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2013 (inclus).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même partie et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite par le mandataire de la partie comparante, connu par le notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec nous, notaire, les présentes minutes.

Signé: R. GALIOTTO et M. SCHAEFFER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 février 2013. Relation: LAC/2013/9189. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 mars 2013.

Référence de publication: 2013031146/462.

(130037791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mars 2013.

ING Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 6.041.

L'extrait du recueil des signatures autorisées de mars 2013 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013046187/10.

(130056099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2013.

Structured Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 112.174.

Auszug aus der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 15. April 2013

Aus dem Protokoll und den Beschlüssen der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre der Structured Invest S.A. vom 15. April 2013 geht folgendes hervor:

Die Aktionärsversammlung nimmt zur Kenntnis, dass in einer Verwaltungsratssitzung, die am 12. April 2013 um 12.30 Uhr stattfand, Herr Dr. Amendinger vom Vorsitz des Verwaltungsrates zurückgetreten ist und Herr Ravich Calafell sodann einstimmig zum neuen Vorsitzenden gewählt wurde. Der Verwaltungsrat setzt sich demzufolge per 12. April 2013 aus Herrn Sergio Ravich Calafell als Vorsitzendem, Dr. Jürgen Amendinger, Herrn Patrick Sollinger und Herrn Dr. Rainer Krütten zusammen.

Gezeichnet: Mayers, Burrell, van Kessel.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 15. April 2013.

Structured Invest S.A.

Référence de publication: 2013049452/19.

(130060499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

Intelsat Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 149.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2013.

Référence de publication: 2013048661/10.

(130059718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 avril 2013.

EMG (Luxembourg) S.A., European Marketing Group (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 16.575.

L'extrait du recueil des signatures autorisées au 18 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049165/10.

(130060036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

ING Lease Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 31.049.

L'extrait du recueil des signatures autorisées au 18 mars 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013049269/10.

(130060037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2013.

RW Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.050.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 159.189.

Transfert de parts sociales

Il résulte d'un apport en nature effectué par acte notarié en date du 10 décembre 2012 que:

- la société Riverwood Capital Partners (Parallel-B) L.P. une exempted limited partnership, existant sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland et inscrite au Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro 47404;

- la société Riverwood Capital Partners L.P. une exempted limited partnership, existant sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland et inscrite au Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro 29507;

- la société Riverwood Capital Partners (Parallel-A) L.P. une exempted limited partnership, existant sous les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au c/o Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland et inscrite au Cayman Islands Registrar of Exempted Limited Partnership sous le numéro 39466;

ont apporté respectivement:

- 23.203.792 parts sociales classe A
- 23.203.790 parts sociales classe B
- 23.203.790 parts sociales classe C
- 23.203.790 parts sociales classe D
- 23.203.790 parts sociales classe E
- 23.203.790 parts sociales classe F
- 23.203.790 parts sociales classe G
- 23.203.790 parts sociales classe H
- 23.203.790 parts sociales classe I
- 23.203.790 parts sociales classe J
- 57.479.314 parts sociales classe A
- 57.479.308 parts sociales classe B
- 57.479.308 parts sociales classe C
- 57.479.308 parts sociales classe D
- 57.479.308 parts sociales classe E
- 57.479.308 parts sociales classe F
- 57.479.308 parts sociales classe G
- 57.479.308 parts sociales classe H
- 57.479.308 parts sociales classe I
- 57.479.308 parts sociales classe J

et

- 19.816.903 parts sociales classe A
- 19.816.901 parts sociales classe B
- 19.816.901 parts sociales classe C
- 19.816.901 parts sociales classe D
- 19.816.901 parts sociales classe E
- 19.816.901 parts sociales classe F
- 19.816.901 parts sociales classe G
- 19.816.901 parts sociales classe H
- 19.816.901 parts sociales classe I
- 19.816.901 parts sociales classe J

parts sociales qu'elles détenaient dans la Société à la société GLOBANT S.A.

Suite à cet apport, l'associé unique de la Société est Globant S.A., une société anonyme constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173727.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit;

- 100.500.009 parts sociales classe A
- 100.499.999 parts sociales classe B
- 100.499.999 parts sociales classe C
- 100.499.999 parts sociales classe D
- 100.499.999 parts sociales classe E
- 100.499.999 parts sociales classe F
- 100.499.999 parts sociales classe G
- 100.499.999 parts sociales classe H

- 100.499.999 parts sociales classe I
- 100.499.999 parts sociales classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Pour RW Holdings S.à r.l..

Signature

Référence de publication: 2013029425/70.

(130035602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Survicam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1932 Luxembourg, 44, rue Auguste Letellier.

R.C.S. Luxembourg B 162.149.

L'an deux mille treize, le six février.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée «ONLINE-MARKETING.LU S.à r.l.», établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 153.084, agissant par son gérant unique Monsieur Jan Henning REHDER, gérant de sociétés, né à Hamburg (D) le 12 avril 1982, demeurant à W11-2SU Londres, 6, Pembroke Villas, lequel peut engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle,

ici représentée par Monsieur Jens BUCH, demeurant à L-1617 Luxembourg, 57, rue de Gasperich, né à Luxembourg, le 11 juillet 1979,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2) Monsieur Ronny BEWENG, gérant de sociétés, né à Luxembourg le 16 avril 1980, demeurant à L-1932 Luxembourg, 44, rue Auguste Letellier,

ici représentée par Monsieur Jens BUCH, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3) Madame Solmaz SANEI, gérante de sociétés, née à Teheran (Iran) le 6 février 1982, demeurant à L-1932 Luxembourg, 44, rue Auguste Letellier,

ici représentée par Monsieur Jens BUCH, prénommé,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations signées "ne varietur" par les comparants et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité d'associés de la société à responsabilité limitée «Survicam S.à r.l., avec siège social à L-5884 Hesperange, 372B, route de Thionville, (RCS Luxembourg B 162149), constituée suivant acte notarié en date du 14 juillet 2011, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 2033 du 2 septembre 2011, ont requis le notaire instrumentant d'acter comme suit la cession de parts à intervenir:

La société à responsabilité limitée «ONLINE-MARKETING.LU S.À R.L.», prénommée, dûment représentée par
déclare céder par les présentes les 50 (cinquante) parts sociales qu'elle détient dans la société SURVICAM S.à r.l., à Monsieur Jens BUCH, prénommé,

ici présent et ce acceptant,
au prix de EUR 1.- (un euro).

Le prix de cession a été payé par le cessionnaire au cédant dès avant la passation des présentes, ce dont celui-ci consent bonne et valable quittance.

Le cessionnaire est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

La cession de parts a lieu avec l'accord des autres associés savoir Monsieur Ronny Beweng et Madame Solmaz Sanei, prénommés, dûment ici représentés.

Conformément à l'article 1690 du Code Civil, la présente cession de parts est acceptée au nom de la Société par son gérant Monsieur Ronny Beweng, prénommé, dûment ici représenté.

Suite à cette cession de parts les 100 (cent) parts sociales représentatives du capital social sont réparties comme suit:

- | | |
|--|----|
| 1) Monsieur Ronny BEWENG: vingt-cinq parts | 25 |
| 2) Monsieur Jens BUCH: cinquante parts | 50 |
| 3) Madame Solmaz SANEI: vingt-cinq parts | 25 |

Ensuite Monsieur Jens Buch, prénommé, agissant en nom personnel, et au nom et pour compte de des deux autres associés, déclare ensuite prendre la résolution suivante:

45285

Résolution:

Les associés décident de transférer le siège social de la Société à L-1932 Luxembourg, 44, rue Auguste Letellier et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

Art. 3. (premier alinéa). Le siège social est établi à Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BUCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 février 2013. Relation: LAC/2013/5911. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 février 2013.

Référence de publication: 2013028700/60.

(130034921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Antin Infrastructure Luxembourg IX, Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.101.480,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.441.

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth day of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Antin Infrastructure Partners FCPR, a joint ownership of securities (fonds commun de placement à risques) as defined in article L 214-20 of the French Monetary and Financial Code, having its office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, represented by Antin Infrastructure Partners SAS, its management company, having its registered office at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, registered with the Paris trade and companies registry under number 487 530 677, represented by Mr Alain Rauscher, President of Antin Infrastructure Partners SAS, having its professional address at 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris,

here represented by Mr Olivier Thill, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Paris on 25 February 2013,

(the Sole Shareholder),

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of Antin Infrastructure Luxembourg IX, a public limited company (société anonyme) established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172.441, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 26 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2901 of 29 November 2012, amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated 18 December 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Sole Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 1,069,440 (one million sixty-nine thousand four hundred forty euro) by an amount of EUR 32,040 (thirty-two thousand forty euro) to an amount of EUR 1,101,480 (one million one hundred one thousand four hundred eighty euro) via the issuance of 3,204 (three thousand two hundred four) new ordinary shares, having a par value of EUR 10 (ten euro) each and the payment of a share premium of an amount of EUR 15.25 (fifteen euro and twenty-five cents);

2. Amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles); and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves: to increase the share capital of the Company from its current amount of 1,069,440 (one million sixty-nine thousand four hundred forty euro), represented by 106,944 (one hundred six thousand nine hundred forty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 10 (ten euro) each,

by an amount of EUR 32,040 (thirty-two thousand forty euro), to an amount of EUR 1,101,480 (one million one hundred one thousand four hundred eighty euro), represented by 110,148 (one hundred ten thousand one hundred forty-eight) ordinary shares, having a nominal value of EUR 10 (ten euro) each,

via the issuance of 3,204 (three thousand two hundred four) new ordinary shares, having a par value of EUR 10 (ten euro) each (the New Shares) and the payment of a share premium of an amount of EUR 15.25 (fifteen euro and twenty-five cent).

All the 3,204 (three thousand two hundred four) New Shares to be issued have been fully subscribed and paid up in cash and the share premium has been paid by the Sole Shareholder so that the amount of EUR 32,055.25 (thirty-two thousand fifty-five euro and twenty-five cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of this share capital increase, the Sole Shareholder holds the totality of the Company's shares corresponding to 110,148 (one hundred ten thousand one hundred forty-eight) ordinary shares.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder of the Company resolves to amend article 5 of the Articles, which shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 5. Share capital.** The share capital is set at EUR 1,101,480 (one million one hundred one thousand four hundred eighty euro) consisting of 110,148 (one hundred ten thousand one hundred forty-eight) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 10 (ten euro) each, which are fully paid-up.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22 below.

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act), including, without limitation, convertible bonds that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata preemptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

The Board is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the Board, within the limit prescribed by Luxembourg law. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

In addition, the General Meeting is also authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in the "capital surplus" account referred to in the above paragraph.

The authorised capital of the Company is set at EUR 200,000,000 (two hundred million euro) represented by maximum of 20,000,000 (twenty million) shares, each with a nominal value of EUR 10 (ten euro).

The Board is authorised, during a period starting on 26 October 2012, and expiring on the fifth anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new shares.

The Board is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under this Article 5, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a share premium, and the terms and conditions of payment for the shares under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans.

The Board is authorised to (i) during the Period, (a) issue convertible bonds, or any other convertible debt instruments, bonds carrying subscription rights or any other instruments entitling their holders to subscribe for or be allocated with shares, including convertible bonds (the Instruments), and (b) issue shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorised share capital, and (ii) issue shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of shares is equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Instruments are issued during the Period. The shares to be issued following

the exercise of the rights attached to the Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus.

The Board is authorised to determine the terms and conditions of the Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, conversion rate or the exchange rate, and the repayment conditions, and to issue such Instruments.

The Board is authorised to (i) cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in this Article 5, in connection with an issue of new shares and Instruments and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of (a) shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and capital surplus, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, within the limit set forth under Luxembourg law.

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the Board under this Article 5 and the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Expenses

The expenses, costs, remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1400.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing person and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

Antin Infrastructure Partners FCPR, un fonds commun de placement à risques, tel que défini à l'article L 214-20 du code monétaire et financier, ayant son siège au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, représenté par Antin Infrastructure Partners SAS, sa société de gestion, ayant son siège social au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 487 530 677, représentée par Mr Alain Rauscher, Président de Antin Infrastructure Partners SAS, ayant son adresse professionnelle au 374, rue Saint-Honoré, F-75001 Paris, (l'Associé Unique),

ici représentée par M. Olivier Thill, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 25 février 2013,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurant annexée au présent acte avec lequel elle a été enregistrée.

La partie comparante, a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elle représente la totalité du capital social de la société anonyme dénommée "Antin Infrastructure Luxembourg IX", enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.441, organisée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée selon acte du notaire soussigné du 26 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2901 du 29 novembre 2012, modifié en dernier lieu par un acte du notaire soussigné du 18 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Associé Unique reconnaît que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour:

Agenda

1. Décision d'augmenter le capital de la Société à concurrence d'un montant de EUR 32.040 (trente-deux mille quarante euros), pour le faire passer de son montant actuel de EUR 1.069.440 (un million soixante-neuf mille quatre cent quarante euros) à un montant de EUR 1.101.480 (un million cent et un mille quatre cent quatre-vingt euros), via l'émission de 3.204 (trois mille deux cent quatre) nouvelles parts sociales ordinaires, d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune et le paiement d'une prime d'émission de EUR 15,25 (quinze euros et vingt-cinq cents);

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts); et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 1.069.440 (un million soixante-neuf mille quatre cent quarante euros), représenté par 106.944 (cent six mille neuf cent quarante-quatre) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune,

à concurrence d'un montant de EUR 32.040 (trente-deux mille quarante euros), à un montant de EUR 1.101.480 (un million cent et un mille quatre cent quatre-vingts euros), représenté par 110.148 (cent dix mille cent quarante-huit) actions ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune,

par l'émission de 3.204 (trois mille deux cent quatre) nouvelles actions ordinaires ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune (les Nouvelles Actions) et le versement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 15,25 (quinze euros et vingt-cinq cents).

Toutes les 3.204 (trois mille deux cent quatre) Nouvelles Actions à émettre ont été intégralement souscrites et libérées en espèces et la prime d'émission a été payée par l'Associé Unique, de sorte que la somme de EUR 32.055,25 (trente-deux mille cinquante-cinq euros et vingt-cinq cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital l'Associée Unique détient la totalité des actions de la Société, correspondant à 110.148 (cent dix mille cent quarante-huit) actions ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

A la suite de la première résolution, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social est fixé à EUR 1.101.480 (un million cent et un mille quatre cent quatre-vingts euros), représenté par 110.148 (cent dix mille cent quarante-huit) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, lesquelles ont été intégralement libérées.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après.

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) et qui sont payés en numéraire, y compris et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au pro rata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi de 1915.

Le Conseil d'Administration est autorisé à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par le Conseil d'Administration et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles actions doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

De plus, l'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale, dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise; de tels apports seront enregistrés dans le compte de capital surplus mentionné au paragraphe ci-dessus.

La capital autorisé de la Société est fixé à un montant de EUR 200.000.000 (deux-cent millions d'euros) représenté par un maximum de 20.000.000 (vingt millions) d'actions, ayant une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le 26 octobre 2012 et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'actions en raison d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions en

raison d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat y compris et de manière non-exhaustive un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre des obligations convertibles ou tous autres instruments de dettes convertible, des obligations assorties d'un droit de souscription et autres instruments permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de se voir attribuer des actions, y compris des obligations convertibles (les Instruments), et (b) à émettre des actions sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des actions en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant la Période. Les actions devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfice et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et il est autorisé à émettre lesdits Instruments.

Le Conseil d'Administration est autorisé (i) à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans cet Article 5, portant sur l'émission de nouvelles actions et d'Instruments et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des actions devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, en vertu de tout document ou contrat y compris et de manière non exhaustive un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions et conformément à l'exercice des droits attachés aux Instruments, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration conformément à l'Article 5, et le Conseil d'Administration prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts."

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Frais

Les dépens coûts, honoraires et charges, sous quelque forme qu'ils soient et lesquels sont encourus par la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 1400.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 février 2013. Relation: LAC/2013/8899. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

Référence de publication: 2013029620/264.

(130036359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} mars 2013.

F.L.N.S., Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8009 Strassen, 3, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg F 5.772.

Art. 15. La F.L.N.S. est administrée par un Conseil d'administration composé de huit (8) à douze (12) membres pris parmi les délégués des sociétés affiliées et les membres individuels.

Si le Conseil d'administration est composé de huit (8) à dix (10) membres, celui-ci ne peut comprendre plus de trois (3) délégués d'une même société ni plus de deux (2) membres individuels.

Si le Conseil d'administration est composé de onze (11) à douze (12) membres, celui-ci ne peut comprendre plus de quatre (4) délégués d'une même société ni plus de deux (2) membres individuels.

Pour pouvoir être élu à la fonction de membre du Conseil d'administration, le candidat doit être majeur, être domicilié au Grand-duché de Luxembourg, être licencié à la F.L.N.S. et avoir des connaissances de la langue luxembourgeoise.

Art. 16. Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée générale, sur la base des listes présentées par les candidats présidents, soit par acclamation, soit au vote secret à la majorité absolue des votes exprimés.

Si, à un premier tour de scrutin aucune liste n'obtient la majorité requise, il est procédé à un second tour de scrutin entre les deux listes ayant obtenu le plus grand nombre de voix au premier tour. En cas d'égalité de voix au premier tour un scrutin de barrage détermine les listes à prendre en considération pour le deuxième tour. En cas d'égalité de voix au deuxième tour il sera procédé à d'autres tours de scrutin jusqu'à ce qu'une majorité soit obtenue.

Les listes de candidats sont introduites auprès du Conseil d'administration de la F.L.N.S., par les candidats présidents, huit jours avant la date de l'Assemblée générale. La liste indique les personnes prévues pour les fonctions des deux Vice - Présidents suivant l'article 20 des présents statuts.

La candidature d'une personne, licenciée à la FLNS, faisant partie d'une liste présentée par un candidat président, doit être appuyée par une lettre signée par le Président ou un représentant dûment mandaté de la société, affiliée à la F.L.N.S., dont le candidat relève.

Un membre individuel, licencié à la F.L.N.S., doit présenter une lettre mentionnant qu'il désire présenter sa candidature sur la liste du candidat président.

Aucune liste de huit (8) à dix (10) candidats ne peut comprendre plus de trois (3) délégués d'une même société affiliée à la F.L.N.S. ni plus de deux (2) membres individuels.

Si une liste comporte de onze (11) à douze (12) candidats, elle ne peut comprendre plus de quatre (4) délégués d'une même société affiliée à la F.L.N.S. ni plus de deux (2) membres individuels.

Art. 20. Le Conseil d'administration se compose:

- d'un Président,
- de deux Vice - présidents,
- * un Vice-président, est responsable de l'administration et des disciplines sportives
- * l'autre Vice-président, est responsable de la gestion des finances
- de 5 à 9 membres.

Les membres du Conseil d'administration assument la/les charge(s) qui leurs sont attribuées lors de la première réunion qui suit l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration peut s'adjoindre des commissions consultatives présidées par l'un de ses membres ou par le Directeur Technique National. Le Conseil d'administration peut faire une redistribution des charges à l'occasion d'une cooptation conformément à l'article 19.

- Le Directeur Technique National s'ajoute au nombre des membres du Conseil d'administration élus sans droit de vote aux réunions. Il préside la Commission Technique Natation. Il s'occupe des autres disciplines sportives en collaboration avec les présidents des commissions consultatives. Il a un rôle de conseiller dans toutes les questions techniques et sportives en relation avec les disciplines sportives qui sont pratiquées au sein de la FLNS.

Le Président dirige l'association et prend la direction du Conseil d'administration. Il préside les Assemblées Générales et représente la F.L.N.S. Il signe avec le Vice - président responsable de l'administration toutes les lettres et pièces importantes engageant la F.L.N.S. En cas d'empêchement du Président il sera remplacé par un des Vice - Présidents ou, en leur absence, par un membre du Conseil d'administration.

Le Vice-président responsable de l'administration et des disciplines sportives s'occupe de l'administration de la F.L.N.S. Il signe toutes les lettres et pièces relatives à l'expédition des affaires courantes. Le Vice-président, responsable de la gestion des finances gère les affaires financières courantes fédérales. Les membres du Conseil d'administration qui assument la présidence d'une commission consultative déterminent la composition et le fonctionnement de cette dernière

en accord avec le Conseil d'administration. Ils présentent au Conseil d'administration des propositions. Le Conseil d'administration est seul compétent pour en décider l'exécution.

Art. 22. Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des membres présents, sous réserve de ce qui est dit ci-après au sujet du quorum. En cas d'égalité des voix celle du Président est prépondérante.

Si le Conseil d'administration se compose de huit (8) à dix (10) membres, pour pouvoir prendre une décision, la majorité des membres du Conseil d'administration doivent être présents, parmi eux le Président ou un des Vice-présidents. Si le Conseil d'administration se compose de onze (11) à douze (12) membres, une décision ne peut être prise que si (i) la majorité des membres du Conseil d'administration sont présents, parmi eux le Président ou un des Vice-présidents et (ii) des membres du Conseil d'administration qui sont des délégués d'au minimum trois (3) sociétés affiliées à la F.L.N.S. sont présents.

Lors de la réunion suivante une décision peut être prise sur le même ordre du jour quelque soit le nombre de membres présents.

Un procès-verbal, de chaque réunion du Conseil d'administration, sera dressé et communiqué aux sociétés affiliées.»

Référence de publication: 2013029591/68.

(130035618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.004,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 125.564.

In the year two thousand thirteen, on the thirteenth day of February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of PAS Luxembourg, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 125.564 and having a share capital of USD 1,000,002 (the Company).

The Company has been incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on February 28, 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -1004 of May 30, 2007. The Articles were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg dated December 13, 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

PBG Midwest Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.456 (the Sole Shareholder),

duly represented by Yvonne Malone, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities. The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of two United States Dollars (USD 2.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million and two United States Dollars (USD 1,000,002.-) represented by one million and two (1,000,002) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1) each, to one million and four United States Dollars (USD 1,000,004.-) by way of the creation and issuance of two (2) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, with the same rights, obligations and features as the existing shares.

2. Subscription to and payment of the newly issued shares as specified under item 1. above by a contribution in kind of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital specified under item 1. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

5. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two United States Dollars (USD 2) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of one million and two United

States Dollars (USD 1,000,002.-) represented by one million and two (1,000,002) shares, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, to one million and four United States Dollars (USD 1,000,004.-) by way of the creation and issuance of two (2) new shares of the Company, having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) each, with the same rights, obligations and features as the existing shares by a contribution in kind of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly represented, declares to subscribe, to the newly issued shares having a par value of one United States Dollar (USD 1.-) and to fully pay up such shares by a contribution in kind of a receivable that the Sole Shareholder holds against the Company in an amount of one hundred thirty three thousand six hundred seventy-seven United States Dollars (USD 133,670).

The contribution in kind from the Sole Shareholder to the Company, having an aggregate value of one hundred thirty three thousand six hundred seventy-seven United States Dollars (USD 133,670), shall be allocated as follows:

(i) an amount of two United States Dollars (USD 2.-) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) the remaining amount is to be allocated to the share premium account of the Company.

The value of the contribution in kind to the Company has been certified to the undersigned notary by a balance sheet dated as of 12 February 2013 signed for approval by the management of the Sole Shareholder (the Balance Sheet) and a certificate dated as of the date hereof issued by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and approved by the Company, which states in essence that:

- the attached balance sheet dated 12 February 2013 (the Balance Sheet) shows a receivable in the aggregate amount of one hundred thirty three thousand six hundred seventy-seven United States Dollars (USD 133,670) payable by the Company to the Sole Shareholder (the Receivable);

- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on their due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles, the Receivable contributed to the Company per the attached Balance Sheet are of at least one hundred thirty three thousand six hundred seventy-seven United States Dollars (USD 133,670) and since the Balance Sheet no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company are freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder.

Such certificate and a copy of the Balance Sheet, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is fixed at one million and four United States Dollars (USD 1,000,004.-) represented by one million and four (1,000,004) shares of one United States Dollar (USD 1.-) each."

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued share in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,700.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le treizième jour de février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de PAS Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 27A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125.564 et disposant d'un capital social de USD 1.000.002.- (la Société).

La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 28 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 1004 du 30 mai 2007. Les Statuts été modifiés en dernier lieu suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 13 décembre 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

PBG Midwest Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est situé au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.456 (l'Associé Unique),

représentée par Yvonne Malone, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée a la teneur suivante:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux dollars américains (USD 2,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de un million deux dollars américains (USD 1.000.002.-) représenté par un million deux (1.000.002) de parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à un million quatre dollars américains (USD 1.000.004.-), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes;

2. Souscription à et libération intégrale des parts sociales nouvellement émises au point 1. ci-dessus par un apport en nature;

3. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux dollars américains (USD 2,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de un million deux dollars américains (USD 1.000.002.-) représenté par un million deux (1.000.002) de parts sociales d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à un million quatre dollars américains (USD 1.000.004), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales de la Société, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1.-) ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes par l'apport en nature d'une créance que l'Associé Unique détient sur la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Paiement

Ainsi, l'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux deux (2) parts sociales nouvellement émises d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en nature qui se compose d'une créance d'un montant de cent trente-trois mille six cent soixante-dix dollars américains (USD 133. 670). L'apport en nature de l'Associé Unique à la Société, ayant une valeur totale de cent trente-trois mille six cent soixante-dix dollars américains (USD 133,670) sera alloué de la manière suivante:

- (i) un montant de deux dollars américains (USD 2) sera affecté au compte de capital social nominal de la Société; et
- (ii) le solde restant sera affecté au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature contribué à la Société a été certifiée au notaire instrumentant par un bilan intérimaire daté du 12 février 2013, signé pour accord par la gérance de l'Associé Unique (le Bilan) et un certificat daté à la date des présentes émis par la gérance de l'Associé Unique et constaté et approuvé par la Société dont il ressort essentiellement que:

- Le bilan intérimaire ci-joint daté du 12 février 2013 (le Bilan) montre une créance d'un montant total de cent trente-trois mille six cent soixante-dix dollars américains (USD 133.670) dues par la Société à l'Associé Unique (la Créance);
- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance, est l'unique titulaire de Créance, et peut librement disposer de la Créance;
- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société conformément au Bilan ci-joint est d'une valeur d'au moins cent trente-trois mille six cent soixante-dix dollars américains (USD 133.670) et, depuis le Bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sureté limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur;
- toutes les formalités de transfert du droit de propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par l'Associé Unique.

Ce certificat et une copie du Bilan, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **5.1.** Le capital social est fixé à un million quatre dollars américains (USD 1.000.004.-) représenté par un million quatre (USD 1.000.004) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (USD 1.-) chacune.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges incombant à la société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR 1.700.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: Y. MALONE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2013. Relation: LAC/2013/8086. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 28 février 2013.

Référence de publication: 2013029379/202.

(130035569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

ProLogis France XLIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 86.433.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 21 février 2013, vingt quatre (24) parts sociales détenues dans la Société par son actionnaire unique, cād, ProLogis European Finance XVII Sàrl ont été transférées à Prologis Superholding III BV ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 21 février 2013, une (1) part sociale détenue dans la Société par son actionnaire unique, cād, ProLogis European Holdings XVII Sàrl ont été transférées à Prologis Superholding III BV ayant son siège social à Schiphol Boulevard 115, 1118 BG Schiphol Airport, The Netherlands. Cette cession de part sociale a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Repartitions des parts sociales:

Prologis Superholding III BV	25 parts
Total	25 parts sociales

Luxembourg, le 05 mars 2013.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gareth Alan Gregory

Gérant

Référence de publication: 2013031907/24.

(130039004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Esperanto Infrastructure I S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 174.984.

M. Ganash Lokanathen a démissionné de ses fonctions de administrateur de la Société en date du 1^{er} mars 2013.

Le nombre de administrateurs a été réduit de 4 à 3.

Le conseil de administrateur se compose dorénavant comme suit:

- Stefan Holmér, administrateur
- Karl Heinz Horrer, administrateur
- Jens Höllermann, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013032074/18.

(130038884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Melucta Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 149.989.

Le siège social de la société MELUCTA INVESTMENT S.A., RCS B 149.989, sis au 5 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est dénoncé avec effet au 6 mars 2013.

Le Contrat de domiciliation entre la société MELUCTA INVESTMENT S.A. et l'Etude d'Avocats Beatriz Garcia est dénoncé avec effet au 6 mars 2013.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2013033079/12.

(130040062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Marguerite Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 163.075.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que:

- l'associé unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Marguerite Holdings S.à r.l., a transféré le 5 mars 2013 avec effet immédiat son siège social du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013033068/17.

(130039984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Monte Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.346.

Depuis le 11 décembre 2007, Mr Nicolaus BOCKLANDT, 19 rue de Bitburg, L-1273 Luxembourg, occupe la fonction de délégué à la gestion journalière.

Par une décision datée du 22 septembre 2009, le conseil d'administration a décidé de nommer Mr Davide Sosio, 10 Floor, Block A, George's Quay, Plaza, Dublin 2 Ireland, à la fonction de délégué à la gestion journalière.

Le conseil d'administration a nommé Monsieur Benoît PAQUAY, 15 rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, en qualité de délégué à la gestion journalière à compter du 07 décembre 2012, suite à la démission de Monsieur Davide Sosio.

A ce jour, Mr Nicolaus BOCKLANDT et Mr Benoît PAQUAY occupent la fonction de délégués à la gestion journalière de la société MONTE SICAV.

Pour MONTE SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013033086/20.

(130040591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Marguerite Wind Butendiek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.706.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que:

- l'associé unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Marguerite Holdings S.à r.l., a transféré le 5 mars 2013 avec effet immédiat son siège social du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013033065/17.

(130039994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Marguerite Wind Chirnogeni S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.759.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que:

- l'associé unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Marguerite Holdings S.à r.l., a transféré le 5 mars 2013 avec effet immédiat son siège social du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013033066/17.

(130039993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Marguerite Wind Polska S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 171.150.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que:

- l'associé unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Marguerite Holdings S.à r.l., a transféré le 5 mars 2013 avec effet immédiat son siège social du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013033067/17.

(130040021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Monte Bianco Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 172.392.

—
Veuillez noter que, suite à la décision des Actionnaires de la Société, intervenue en date du 06 Mars 2013,

- Martinus C.J. Weiijermans démissionne du poste d'administrateur avec effet au 27 Février 2013;

- Laia Serra Pages, née le 2 Décembre 1982 à Lleida, Espagne, de nationalité espagnole et résidant professionnellement au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, est nommée au poste d'administrateur avec effet au 27 Février 2013 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2014.

Par conséquent, à partir du 27 Février 2013, le conseil d'administration de la Société est constitué de la manière suivante:

- Jean-Jacques Patrick Gustave Josset, administrateur;

- Jorge Perez Lozano, administrateur;

- Laia Serra Pages, administrateur.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés.

Jean-Jacques Patrick Gustave Josset
Administrateur

Référence de publication: 2013033070/20.

(130040087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Marguerite Waste Polska S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.467.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que:

- l'associé unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Marguerite Holdings S.à r.l., a transféré le 5 mars 2013 avec effet immédiat son siège social du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013033064/17.

(130039966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Marguerite Toul S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 166.240.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que:

- l'associé unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Marguerite Holdings S.à r.l., a transféré le 5 mars 2013 avec effet immédiat son siège social du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013033063/17.

(130039960) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Oryx Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 18, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 104.687.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société du 31 janvier 2013

Il résulte des dites résolutions:

- Le transfert, avec effet immédiat, du siège social de la société de son adresse actuelle au 18, rue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

- La révocation du mandat d'administrateur de la société Community Link S.A. et de la révocation du commissaire aux comptes, la société Premier Tax S.A.

- La nomination en tant qu'administrateur de Madame Françoise Gravé, employée privée, domiciliée au 35, Bohey, L-9647 Doncols et la nomination en tant que commissaire aux comptes de la société ATS Consulting Sàrl., avec siège social au 39, route d'Arlon, L-8410 Steinfort, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013033121/20.

(130040104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Marguerite Silver S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 163.087.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que:

- l'associé unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Marguerite Holdings S.à r.l., a transféré le 5 mars 2013 avec effet immédiat son siège social du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013033062/17.

(130039956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Marguerite Autoroutes S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 165.719.

—
EXTRAIT

Il est porté à la connaissance des tiers que:

- l'associé unique de la société, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Marguerite Holdings S.à r.l., a transféré le 5 mars 2013 avec effet immédiat son siège social du 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013033061/17.

(130039948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Group 13 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.382.

—
Extrait des résolutions de l'actionnaire unique

Il résulte des résolutions prises par l'actionnaire unique en date du 5 mars 2013:

- Le mandat de l'administrateur unique, Madame Juliette MAYER est renouvelé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2013;

- La société ARIETIS CONSULTING S.A. a été révoquée avec effet immédiat de sa fonction de commissaire aux comptes;

- La société AAKAPA ADVISORY BUSINESS SERVICES S.à r.l. (A.A.B.S.), établie et ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.680 a été nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013032967/20.

(130040612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Newfound Bay Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 180.000,20.

Siège de direction effectif: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 140.424.

Extrait de la résolution de l'associé unique de la Société en date du 20 décembre 2012

En date du 20 décembre 2012, l'associé unique de la Société a décidé d'accepter la démission de Monsieur Armstrong Okobia, né le 30 octobre 1968 à Agbor au Nigeria, résidant au Noorderlicht 2, 1704 ZL Heerhugoward, Pays-Bas, en tant que nouveau gérant de classe A, avec effet au 20 décembre 2012.

Depuis cette date le conseil de Gérance se compose des personnes suivantes:

Gérants de classe A:

Madame Jo Goodsell
Monsieur Matthew Fitch

Gérants de classe B:

Madame Christel Damaso
Monsieur Faruk Durusu

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2013.

Newfound Bay Limited
Un mandataire

Référence de publication: 2013033092/23.

(130040407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Normalux Maritime S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 164.707.

Extrait du PV de la réunion du conseil d'administration tenue le 28/02/2013

Le mandat d'administrateur de la personne suivante est nommé pour une période de 5 ans, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes 2016:

Paul Lievens, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen, comme nouvel administrateur.

Luxembourg, le 8 mars 2013.

Référence de publication: 2013033108/13.

(130040525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Koenigsallee LP IV, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 96.637.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de cession de parts sociales conclu entre les sociétés TS KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l. et RP Complex Holding S.à r.l. en date du 14 février 2013 que:

La société KOENIGSALLEE HOLDINGS LP S.à r.l. a cédé la totalité de ses parts sociales détenues dans KOENIGSALLEE LP IV SARL, (ci-après la «Société»), soit 26 parts sociales, à la société RP Complex Holding S.à r.l., de sorte que les associés de la Société sont désormais les suivants:

- La société VERTIARAMA S.L., laquelle détient 26 parts sociales de la Société;
- La société RP Complex Holding S.à r.l., laquelle détient 474 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 08 mars 2013.

Référence de publication: 2013033031/18.

(130040245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mars 2013.

Links Bidco S.à r.l. Propco 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 175.452.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of February.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Links Bidco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer L-1115 Luxembourg and being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 173566, ("Links Bidco"),

duly represented by Géraldine NUCERA, residing professionally at L-2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 18 February 2013.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf the appearing person and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the relevant laws and the present articles:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles") which specify in its articles 7, 10, 11 et 14, the special rules applicable to a private limited liability company with a single shareholder.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Links Bidco S.à r.l. Propco 3" (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, by the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euro (12.500.- EUR) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. The share capital may be modified at any time by approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least in accordance with the provisions of the Law.

Art. 8. Rights and Duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by a sole manager or by a board of managers, who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, or the joint signatures or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 17 of these Articles.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional dispositions

The first accounting year of the Company shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on thirty-first of December of the year two thousand and thirteen.

Subscription and Payment

All the corporate units have been entirely subscribed by the company Links Bidco prenamed, duly represented as here above stated, hereby declares that it subscribes to the twelve thousand and five hundred (12,500) Corporate Units representing the total subscribed capital.

All the twelve thousand and five hundred (12,500) Corporate Units have been fully paid in, by the prenamed subscriber so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now at the free disposal of the Company as has been certified to the undersigned notary.

Resolutions of the sole member

The private limited liability company Links Bidco, prenamed, represented as here above stated, holder of twelve thousand and five hundred (12,500) Corporate Units with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, representing the entire subscribed corporate capital of the Company, has immediately after the incorporation of the Company taken, in its capacity as sole member of the Company, the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
2. The number of managers is set at three (3).
3. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period:

1. Mr. Daniel BLEY, born on 17 June 1979, in Ettelbruck, Grand- Duchy of Luxembourg, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. Mrs. Heike KUBICA, born on 23 July 1974, in Lutherstadt Eisleben, Germany, professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and

3. Mr. Erik van OS, born on 20 February 1973, in Maastricht, Netherlands professionally residing at professionally residing at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions listed in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at 1,000 Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and French texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf février

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Links Bidco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 173566, ("Links Bidco"),

dûment représentée par Géraldine NUCERA, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 18 février 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiquée ci-avant, a prié le notaire d'acter les articles de constitution suivants d'une société à responsabilité limitée régie par les lois applicables et les présents statuts:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Links Bidco S.à r.l. Propco 3" (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger, suite à une résolution de l'associé unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500.- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de un euro (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent (100 %) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Dans le respect des dispositions légales y relatives, le capital social peut être modifié à tout moment par (i) approbation de la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un gérant, ou un conseil de gérance, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres, sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par au moins un gérant. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies et extraits de ces procès-verbaux seront signés par le président.

Ces procès-verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, ou la signature conjointe ou la signature individuelle de toutes personnes auxquelles un pouvoir de signature a été donné conformément à l'article 17 des Statuts.

Art. 19. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Ils sont simplement des agents autorisés et ne sont seulement responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Les associés ne peuvent modifier la nationalité de la Société uniquement par vote unanime. Toute autre modification des Statuts de la Société ne peut être faite que (i) par une majorité d'associés (ii) détenant au moins les trois quarts du capital social.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le trente-et-un juin décembre deux mille treize.

Souscription et Paiement

L'intégralité des parts sociales a été souscrite par la société Links Bidco prénommée, dûment représentée comme indiqué ci-dessus, déclare par la présente souscrire aux douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit.

L'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales ont été entièrement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire.

Résolutions de l'associé unique

La société à responsabilité limitée Links Bidco, prénommée, représentée comme ci-avant indiqué détenant douze mille cinq cent (12.500) Parts Sociales, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, représentant l'intégralité du

capital social souscrit de la Société, a immédiatement après la constitution de la Société pris les résolutions suivantes en sa qualité de seul associé de la Société:

1. Le siège social de la Société est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

2. Le nombre de gérant est fixé à trois (3).

3. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée illimitée:

1. M. Daniel BLEY, né le 17 juin 1979 à Ettelbruck, Grand - Duché de Luxembourg, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. Mme Heike KUBICA, née le 23 juillet 1974 à Lutherstadt Eisleben, Allemagne, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et

3. M. Erik van OS, né le 20 février 1973 à Maastricht, Pays-Bas, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément que ces conditions ont été remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société s'élève à 1.000 EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Lecture faite à la mandataire de la comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: G.NUCERA, P.DECKER

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 février 2012. Relation: LAC/2013/8046. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 26 février 2013.

Référence de publication: 2013028534/400.

(130034399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2013.

Groupe Renaissance S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.481.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 octobre 2012

Il ressort du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 25 octobre 2012, que:

1. Monsieur AOUAOUCHÉ Yassine demeurant en France, F-93800 Epinay Sur Seine, 4 rue d'Agen, est révoqué de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat,

2. Monsieur OGANISYAN Razmik demeurant en Belgique, B-1060 Bruxelles Saint Gilles, 6-8 rue de Bosnie est révoqué de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat,

3. Monsieur ZR1MSEK Bojan demeurant en France, F-75015 Paris, 39 rue Mademoiselle, est révoqué de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat,

4. Reconduction du mandat d'administrateur de Madame BOYAR Oksana, née le 07 février 1984 en Ukraine, à Kiev, demeurant professionnellement en France, F-92150, 24 bis rue Fernand Forest, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018,

5. Reconduction du mandat d'administrateur de Monsieur BOYARD Alix, né le 04 juillet 1962 en Ukraine, à Kiev, demeurant professionnellement en France, F-75012 Paris, 5 rue Lacué, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018,

6. Reconduction du mandat d'administrateur de Madame OGANISYAN Tamara, née le 22 novembre 1936 en Russie, à Mockba, demeurant professionnellement en Belgique, Bruxelles Saint Gilles 6-8 rue de Bosnie, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018,

7. Monsieur OLSZEWSKI Wojtek, né le 27 juillet 1979 en Pologne, à Lublin, demeurant professionnellement France, F-75516 Paris, 49 rue Pergolèse, est nommé au poste d'administrateur, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018,

8. Reconduction du mandat de commissaire aux comptes de la S.A. ABROAD CONSULTING, enregistrée au RCS B92 617, ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 47 Grand Rue, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013032358/32.

(130039259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2013.

Gordon Gambro Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 453.386,61.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.244.

M. Ganash Lokanathen a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société en date du 1^{er} mars 2013.

Le nombre de gérants a été réduit de 4 à 3.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Stefan Holmér, gérant
- Jens Höllermann, gérant
- Karl Heinz Horrer, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013032081/18.

(130038835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Esperanto Infrastructure II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 175.352.

M. Ganash Lokanathen a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société en date du 1^{er} mars 2013.

Le nombre de gérants a été réduit de 4 à 3.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Stefan Holmér, gérant
- Karl Heinz Horrer, gérant
- Jens Höllermann, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2013032075/18.

(130038879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Madera S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.182.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 137.549.

M. Ganash Lokanathen a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société en date du 1^{er} mars 2013.

Le nombre de gérants a été réduit de 4 à 3.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Jens Höllermann, gérant

- Stefan Holmér, gérant
- Michael Newton, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013032093/18.

(130038816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Meriva S. à .r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 118.643.

M. Ganash Lokanathen a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société en date du 1^{er} mars 2013.

Le nombre de gérants a été réduit de 4 à 3.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Jens Höllermann, gérant
- Stefan Holmér, gérant
- Michael Newton, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013032094/18.

(130038809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Munksjö Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 106.649.

M. Ganash Lokanathen a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société en date du 1^{er} mars 2013.

Le nombre de gérants a été réduit de 4 à 3.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- Jens Höllermann, gérant
- Stefan Holmér, gérant
- Michael Newton, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2013032092/18.

(130038807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Life Sciences Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 165.642.

Par décision du Conseil d'administration, prise par voie circulaire, Madame Nuria VIRGILI SOLA, 117D, High Street, Harston, CB 22 7 QB, Cambridgeshire, Royaume Uni, a été cooptée au Conseil d'Administration au poste d'Administrateur de catégorie A avec effet rétroactif au 28 décembre 2012 en remplacement de Monsieur Joan SANROMA, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2017.

Luxembourg, le 04 MARS 2013.

Pour: LIFE SCIENCES INVESTMENTS S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Susana Goncalves Martins

Référence de publication: 2013032087/18.

(130038602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mars 2013.

Intelectia Capital Luxembourg SICAV - SIF SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 160.697.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen on the twenty fifth day of January

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the Undersigned.

THERE APPEARS

Mr. Oscar Casas Vilà, lawyer, with professional address at 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach

"the proxy"

Acting as a as special proxyholder of INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 9, rue Basse, L-4963, Clemency

"the mandator"

By virtue of a proxy given under private seal, after having been signed ne varietur the appearing party and the Undersigned notary, will be registered together with this minute.

The proxyholder declared and requested the notary to act:

I.- That the partnership limited by shares "INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG SICAV - SIF SCA", having its registered office at L-5365 Munsbach, 6A rue Gabriel Lippmann, registered with the Trade and Companiesregister Luxembourg under section B number 160697, has been incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Joseph Elvinger Civil Law Notary, on May 2, 2011, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Association number 1682 dated July 26, 2011;

II.- That INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., duly represented as mentioned above, acquired one (1) general partner share of the Company "INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG SICAV - SIF SCA", and is its unique shareholder according to the Shareholders Register currently kept by the Register and Transfer Agent of INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG SICAV - SIF SCA. The certificate will be attached to the present deed.

III.- That as sole shareholder of the Company he decides to approve the annual accounts as at 31 December 2011 and 31 December 2012.

IV.- That, acting in its capacity as sole shareholder of the Company, the Mandator, represented as described above, declares explicitly to proceed with the anticipated dissolution of the Company with immediate effect, its liquidation and declares being liquidator of the Company.

V.- Acting in its capacity as liquidator of the Company, the Mandator declares having perfect knowledge of the financial situation of the Company.

VI.- The Mandator, hereby declares the dissolution of the Company and that "INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG SICAV - SIF SCA", has eventually ceased to exists.

VII.- That the Mandator grants full and complete discharge to the Directors, and to the external auditor for the performance of their mandate.

VIII.- That the shareholder's register and all the shares have been cancelled.

IX.- That the records and documents of the company will be kept for a period of five (5) years at the offices of the dissolved Company.

X.- Any holder of the present deed is empowered to proceed with the registration and filing of the appropriate documentation.

Whereof the present notarial deed was drawn of in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read, the above mentioned proxy-holder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en française du texte qui précède

L'an deux mille treize le vingt cinq janvier

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

M. Oscar Casas Vilà, juriste, demeurant professionnellement à 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach
"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à 9, rue Basse, L-4963, Clémency

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société en commandite par actions "INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG SICAV - SIF SCA", ayant son siège social à 6A, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 160697, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 2 mai 2011, publié au Mémorial C numéro 1682 du 26 juillet 2011

II.- Que INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG, S.à r.l., représentée comme dit ci-avant, s'est rendue successivement propriétaire d'une action de commandite de la société en commandite par actions "INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG SICAV - SIF SCA", et en est la seule actionnaire tel que certifié par le Registre des Actionnaires tenu actuellement par l'Agent de Registre et de Transfert de INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG SICAV - SIF SCA. Le certificat est annexe aux présentes.

III.- En sa qualité d'actionnaire unique le mandant déclare approuver les comptes sociaux au 31 décembre 2011 et au 31 décembre 2012.

IV.- Qu'en sa qualité d'actionnaire unique de ladite société, la comparante représentée comme dit ci-avant, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation et se désigne liquidateur de la société.

V.- En sa qualité de liquidateur de la société INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG SICAV - SIF SCA", la comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société.

VI.- La comparante, prononce la clôture de la liquidation et constate que la société en commandite par actions INTELECTIA CAPITAL LUXEMBOURG SICAV - SIF SCA a définitivement cessé d'exister.

VII.- Que décharge pleine et entière est donnée à tous les administrateurs et au réviseur externe de la société, pour l'exercice de leur mandat.

VIII.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation, voire à la destruction des actions émises, tant nominatives qu'au porteur.

IX.- Que les livres et documents de la société seront déposés au siège social de la société pour une durée de cinq (5) ans.

X.- Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: O.CASAS VILA, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 28 janvier 2013. Relation: LAC/20133936. Reçu soixante quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I.THILL.

Référence de publication: 2013029182/92.

(130035605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 février 2013.

Immo Konnen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 2, Wasserwee.

R.C.S. Luxembourg B 99.002.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 11 mars 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013033651/10.

(130041266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2013.